ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 618

présenté par M. Guy Bricout

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	1
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel afin d'évoquer la nécessité de donner des moyens supplémentaires à nos harmonies musicales particulièrement actives encore dans certaines villes et villages et notamment dans le Nord.

ART. 38 N° **618**

Cet amendement viserait à ce que soient désormais affectées directement aux fédérations régionales de musique les dotations nécessaires au bon fonctionnement de ces harmonies qui participent pleinement à la vie de nos territoires.

Il est donc proposé pour ce faire de diminuer les crédits de l'action 6 « Soutien à l'emploi et structurations des professions » du programme 131 « Création » pour abonder les crédits alloués à l'action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».